

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2025

---

RENFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -  
(N° 439)

## AMENDEMENT

N° AC51

présenté par

Mme Delpech, rapporteure, M. Sorre, Mme Spillebout, M. Marion, Mme Melchior,  
Mme Thevenot, Mme Riotton et M. Laussucq

-----

### ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« ainsi qu'avec ses représentants légaux, lesquels disposent également de la possibilité d'y partager des informations ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à associer pleinement les représentants légaux au fonctionnement du livret de parcours inclusif, en prévoyant qu'ils aient accès aux informations partagées et puissent eux aussi y contribuer. Il renforce ainsi la place des familles dans le suivi et l'adaptation du parcours de l'élève.